

1. Avant-propos du président du conseil d'administration et du directeur

Le Service suisse d'attribution des sillons (SAS) nouvellement créé a débuté son activité opérationnelle le 1^{er} janvier 2021. En tant qu'établissement fédéral de droit public indépendant, il lui incombe d'assurer un accès non discriminatoire au réseau ferroviaire suisse à voie normale, puisqu'il reprend les missions essentielles auparavant dévolues aux gestionnaires d'infrastructure (GI) à cet égard. Pour que la concurrence en matière d'utilisation du réseau ferroviaire visée par le libre accès au réseau puisse déployer ses effets et peser sur la politique de la Suisse en matière de climat et de transfert du trafic, il apparaît nécessaire de confier les fonctions essentielles régissant l'accès au réseau à un organe n'exerçant lui-même aucune activité d'exploitation ferroviaire.

Le premier exercice du SAS a été marqué par la consolidation des travaux de développement, en particulier dans les nouveaux domaines d'activité, mais également par la persistance de la pandémie de coronavirus et ses recommandations ou obligations de télétravail.

Pour répondre à l'élargissement des domaines d'activité, l'effectif a progressé d'un tiers, atteignant ainsi 15 collaboratrices et collaborateurs. L'intégration de ces derniers ainsi que le développement de la culture d'entreprise dans un contexte de télétravail ont été autant de défis à relever. De même, l'ensemble des discussions visant à régler les conflits de commande de sillons ont dû se dérouler sous une forme virtuelle, qui convient assez bien pour régler des conflits peu complexes. Les commanditaires de sillons ont apprécié le fait de ne pas avoir à se déplacer spécialement pour l'occasion. En revanche, dans les situations conflictuelles complexes, les négociations virtuelles se sont avérées particulièrement difficiles. Les réunions en présentiel sont plus propices aux discussions bilatérales entre les différentes parties prenantes et permettent de parvenir plus rapidement à un consensus. Le SAS peut donc se féliciter d'avoir trouvé une solution à l'amiable à l'ensemble des conflits de commande liés au processus d'établissement de l'horaire annuel et d'avoir ainsi permis à tous les trains prévus de circuler dans des conditions satisfaisantes.

Nous devons ce résultat en grande partie à l'esprit de coopération et à la flexibilité affichée de la part des commanditaires de sillons mais aussi grâce à la collaboration efficace entre le SAS et les planificateurs de l'horaire des GI. En outre, les entreprises de transport ferroviaire (ETF) ont souligné la qualité élevée de la gestion commerciale assurée par le SAS et ont salué non seulement son engagement remarquable pour résoudre les conflits de commande de sillons, mais également son sens du service.

L'année écoulée a été riche en labeur et pas toujours simple. Nous avons la satisfaction d'avoir pu atteindre une grande partie des objectifs fixés pour ce premier exercice, malgré quelques retards dans la réalisation de certains d'entre eux.





Urs Hany

Président du conseil d'administration



Dr Thomas Isenmann

Directeur